



**PROCES VERBAL ADOPTE
A L'UNANIMITE LORS DE
LA SEANCE DU 29 MARS 2022**

Ville de Le Palais sur Vienne

Conseil Municipal du 08 mars 2022

Le 08 mars deux mille vingt-deux,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2022

Présents : M. Ludovic GERAUDIE - M. Christophe BARBE - Mme Corinne JUST - M. Richard RATINAUD - Mme Christine DESMAISONS - M. Fabien HUSSON – Mme Valérie GILLET – M. Saïd FETTAHI - M. Jean-Marie TEXONNIERE - M. Thierry LORCIN - Mme Brigitte MEDARD - Mme Véronique TRICARD - M. Jean-Marie PAILLER - M. Abdelaâziz FACIL - Mme Valérie CHATENET - Mme Gaëlle BEAUNE – Mme Claire LASPERAS - M. Damien PETIT - M. Denis LIMOUSIN - Mme Nadine PECHUZAL - Mme Géraldine BELEZY

Représentés : Mme Nathalie PEROLES par Mme Brigitte MEDARD
Mme Laetitia COTARD par Mme Valérie GILLET
M. Grégory BOUCHEREAU par M. Christophe BARBE
Mme Pauline MARANDE par M. Saïd FETTAHI
M. Sylvain BONGRAND par M. Richard RATINAUD
M. Christophe MAURY par Mme Nadine PECHUZAL
M. Laurent COLONNA par M. Denis LIMOUSIN

Excusés : M. Lucien COURTIAUD

Madame Valérie CHATENET a été élue secrétaire de séance

Délibération 8/2022 Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Monsieur le Maire

Avant de commencer ce Conseil Municipal, je voudrais vous dire qu'aujourd'hui est une journée importante, c'est la journée internationale du droit des femmes, journée essentielle pour le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes et les inégalités salariales en particulier. C'est aussi une journée importante de lutte contre les violences faites aux femmes pour faire avancer un certain nombre de droits existants dans un pays comme la France et oubliés dans beaucoup trop de pays. Je souhaitais dire quelques mots pour ne pas oublier et valoriser les journées qui nous rappellent qu'il y a des acquis en France mais que chaque acquis peut-être malheureusement perdu. Nous le voyons avec un certain nombre de déclarations de candidats à l'élection présidentielle. Il faut se battre pour garder ces acquis sachant que dans beaucoup de pays les personnes aimeraient avoir les mêmes droits qu'en France.

Par ailleurs, je voudrais également revenir sur l'actualité internationale. Personne n'ignore qu'il y a une guerre, c'est ainsi qu'il faut la nommer, en Ukraine. Un pays, la Russie, et son chef d'Etat ont pris la décision d'agresser un Etat souverain, de l'attaquer. Cela fait maintenant 12 jours que nous assistons à un drame humain considérable. Des villes sont bombardées. C'est une situation très dramatique et nous assistons à des déplacements de population assez considérables, en quelques jours, plus d'un million de personnes. Les projections de l'ONU, du commissariat aux migrations, estime que dans quelques jours, 4 millions de personnes auront été déplacées. Pour l'instant, ces personnes se cantonnent aux pays limitrophes, Pologne, Roumanie, Moldavie car elles espèrent que le conflit sera court. Tout porte à croire qu'il ne le sera pas. L'ensemble des pays d'Europe devront prendre part à l'accueil de réfugiés ukrainiens. L'ensemble des collectivités territoriales ont été sollicitées par la Préfecture pour recenser les capacités d'accueil que nous pouvions offrir les uns et les autres et voir les initiatives prises dans chaque commune.

Comme certains d'entre vous ont pu le voir, nous nous sommes associés à l'initiative de l'Association Départementale des Maires et des Elus de la Haute-Vienne qui a soutenu l'opération des Pompiers de l'Urgence Internationale d'envoyer un convoi de 9 camions en Ukraine avec des denrées et des biens de première nécessité. Nous avons relayé ce message auprès de la population. Il y a eu un élan considérable au Palais-sur-Vienne puisqu'en deux jours, plus d'une centaine de colis ont pu être amenés aux Pompiers de l'Urgence Internationale. Nous avons également relayé l'initiative du Secours Populaire puisqu'ils envoient également un convoi le 10 mars. La population a été appelée à acheminer directement auprès du Secours Populaire. D'autres convois vont être organisés, nous ferons en sorte de relayer ces initiatives importantes et essentielles.

En ce qui concerne l'accueil, nous avons relayé auprès de la population car certains particuliers souhaitaient accueillir des réfugiés ukrainiens. La problématique des particuliers accueillants, est qu'accueillir des réfugiés de guerre, nous ne savons pas combien de temps cela dure, cela peut être compliqué psychologiquement et ce n'est pas du jumelage. Il s'agit vraiment d'accueillir des gens et être capable de les entourer, de leur donner du réconfort. Je me suis permis d'interpeller la Préfète lors d'une visioconférence hier sur cette question. Pour l'ensemble de nos concitoyens qui voudraient accueillir des familles réfugiées, il y aurait évidemment un accompagnement effectué par des bénévoles et une association dédiée à l'accompagnement de l'accueil de réfugiés. Par ailleurs, nous avons aussi deux logements d'urgence sur la commune. Ils ont vocation à accueillir des personnes en détresse mais cela reste très ponctuel et cela dépassait rarement une nuit. Là, il y a une situation d'urgence, comme pour les particuliers, nous ne savons pas combien de temps cela peut durer. Avec les élus de la commission action sociale qui ont été sollicités par Christine DESMAISONS, nous avons réfléchi et nous allons faire en sorte de débloquent une enveloppe, par le biais du CCAS, de 5000 euros pour que nous puissions améliorer nos logements d'urgence. Il ne s'agit pas de travaux mais acheter du mobilier qui puisse apporter du réconfort à des familles qui pourraient être accueillies. Je dis « pourraient » car je sais qu'il y a un débat comme quoi nous faisons la distinction entre des réfugiés ukrainiens et des réfugiés afghans ou autre. Je voudrais le dire ici, clairement, quand il y a eu la crise en Afghanistan, nous avons aussi proposé à la Préfecture de mettre à disposition des logements mais nous n'avons pas été sollicités pour placer des gens. La distinction est qu'il y a une vague migratoire aux portes de l'Europe, environ 4 millions. Concernant les afghans, à priori la France s'est engagée à accueillir 8000 personnes. Les proportions ne sont pas du tout les mêmes. Comme l'ensemble des collectivités, nous sommes déjà sollicités. Pour ne rien vous cacher, une association a déjà pris attache de la commune en fin de semaine dernière pour voir si nous pouvions accueillir une famille. Nous nous mettons en ordre de marche pour que, dès la fin de semaine, nous puissions répondre favorablement si nous étions sollicités plus formellement. Je vous le dis avec gravité, cette guerre va avoir un impact considérable sur nos concitoyens. La réalité, vous le voyez autour de vous, tout le monde commence à se poser des questions sur les tarifs de l'énergie, du gaz et autre. Cela va avoir un impact aussi sur le portefeuille de nos concitoyens, sur notre portefeuille à tous. Nous commençons à le payer à la pompe. Le prix du gaz augmentait déjà puisque c'était la crise. La vraie crainte sur l'augmentation des tarifs, c'est pour l'hiver prochain, il va falloir vite trouver des solutions pour ceux qui nous gouverneront, peut être les mêmes qu'aujourd'hui. Pour refaire peut-être très rapidement avec des moyens d'approvisionnement alternatif les stocks de gaz suffisants pour qu'il n'y ait pas trop d'impact sur le portefeuille de nos concitoyens lors de l'hiver prochain.

Vous avez bien vu que la situation européenne et internationale, et donc la situation de l'économie européenne et internationale, avait bougé en très peu de jours. En 15 jours, nous ne sommes plus du tout dans la même configuration économique. Lorsque nous construisons notre budget communal, nous devons débattre des orientations budgétaires, c'est l'objet de notre Conseil Municipal de ce soir. Ces orientations budgétaires ont tout un point basé sur le contexte économique et social international et européen. Nous avons donc fait de notre mieux. Evidemment, les orientations budgétaires sont en préparation depuis plusieurs semaines et ont été constituées dans un contexte différent de celui d'aujourd'hui mais nous en tiendrons compte dans les propositions que nous ferons pour construire notre budget primitif. Ce n'est pas chose facile, nous sortons d'une pandémie mondiale et nous arrivons dans un conflit international majeur qui ne nous permet pas d'avoir de perspectives de long terme, si ce n'est essayer de construire du mieux possible notre budget avec les données dont nous disposons et nous mettre au diapason de la solidarité nationale et internationale.

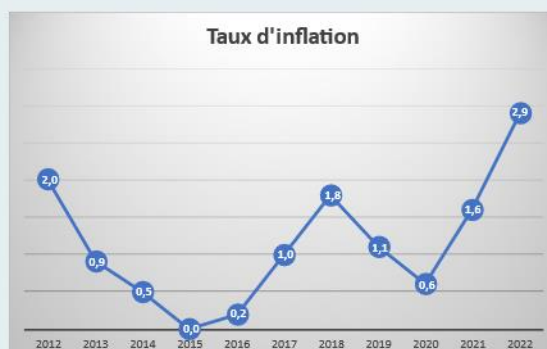
Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Débat d'Orientations Budgétaires

Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires par Monsieur HUSSON Fabien.

Contexte économique et financier – contexte général



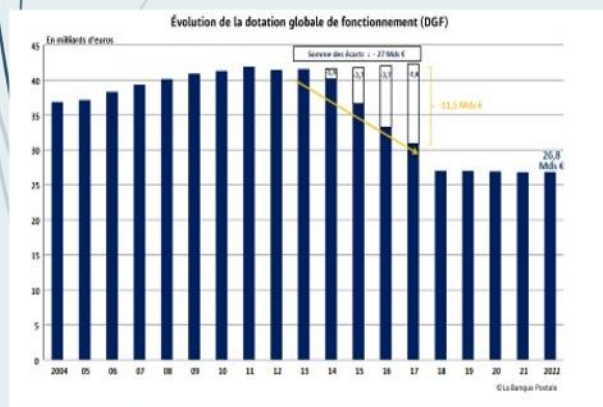
Environnement macroéconomique :

- Progression du PIB de 6,7% en 2021 après une chute de 8% due à la crise sanitaire,
- Taux d'inflation estimé à 3% (hors tabac) contre 0,6% en 2020
- Augmentation des prix à la consommation en 2021 qui progresse fortement en 2022, hausse de l'énergie notamment
- Prévisionnel de 2,9% pour 2022

Contexte économique et financier – Loi de finances 2022

DOTATIONS

- DGF : Enveloppe de 26,8 Mds€ (dont 18,3 Md€ pour le bloc communal) - Maintien par rapport à 2021
- Dotations de péréquation verticale : DSU, DSR, montée en charge - enveloppe de 95 Md€ - DNP stable
- Variable d'ajustement = FDPTP pour le bloc communal



Contexte économique et financier – Finances locales

FISCALITE

- Réforme des indicateurs financiers :
 - Intégration des nouvelles ressources = DMTO (droits de mutation) et TLPE (Taxe Locale Publicité Extérieure)
 - Calcul de l'effort fiscal uniquement sur l'impôt communal
- Compensation intégrale de l'exonération de la TFPB sur les logements sociaux pendant 10 ans.

DSIL

- Augmentation des dotations dans le cadre du plan de relance- rénovation thermique et transition écologique

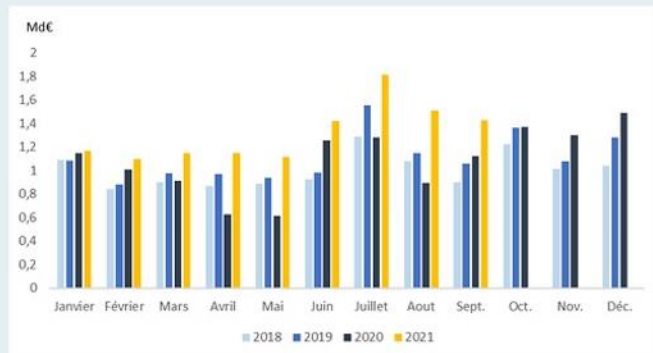
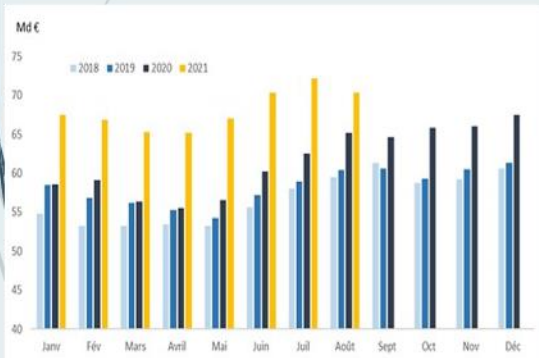
RESPONSABILITE DES GESTIONNAIRES PUBLICS

- Régime unifiée de responsabilité financière au 1^{er} janvier 2023 = pas de remise en cause de

REPORT du retour des « contrats de cahors »

Contexte économique et financier – Finances locales

Hausse record du niveau de trésorerie 70,3 Mds€ fin août 2021



**Flambée des droits de
mutation des départements
+ 34% par rapport à 2020**

Contexte économique et financier – Finances locales

Un contexte plutôt favorable

Projet de loi de finances 2022
relativement neutre



Evolution positive des dotations
d'investissement
+ 211 M€

Hypothèse de hausse de 5,3% de l'investissement local après une +7,3% en 2021



QUID de 2022 avec l'échéance présidentielle et la question du redressement des comptes publics

Situation financière de la commune – Principaux ratios

Ratios satisfaisants

Dépenses par habitant : 800€

La dette par habitant : 483€

L'enveloppe de DGF par habitant : 92€

Ratios insatisfaisants

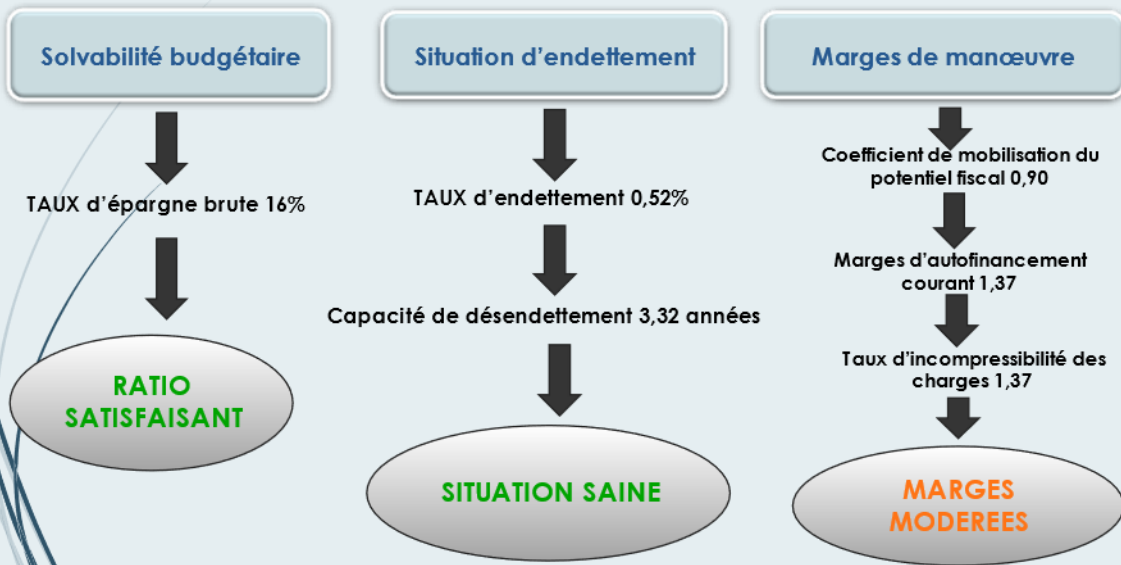
Recettes par habitant = 922€

Produit fiscal par habitant : 502€

L'effort d'équipement par habitant : 70€

Ces ratios obligatoires de niveau montrent bien qu'au-delà du manque de recettes c'est le produit fiscal qui fait défaut à la commune malgré une politique attentiste d'investissement

Situation financière de la commune – Principaux ratios



Situation financière de la commune – Fonctionnement

Dépenses

2020 = 4 996 180 € - 2,55%

2021 = 4 869 004€



Charges à caractère général - 011

- 1,29 % entre 2019 et 2021 et +2% entre 2020 et 2021
- Impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées malgré la hausse de l'énergie en fin d'année



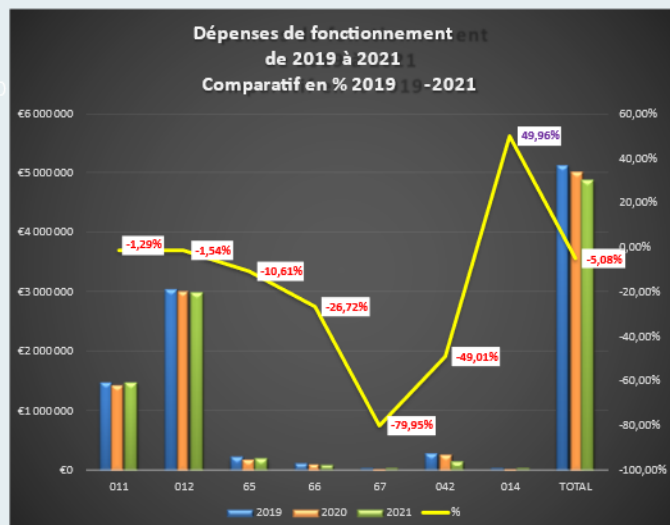
Charges de personnel - 012

- 0,21 % par rapport à 2020
- Réorganisation interne poste de DGS sur 10 mois et DST sur 4 mois,



Autres dépenses

- Hausse des charges des gestion courante : acquisition d'un logiciel pour le service communication
- Baisse des frais financiers
- Baisse drastique des charges exceptionnelles (sinistre élevé en 2020)



Situation financière de la commune – Fonctionnement

2020 = 5 511 028 € $\xrightarrow{+ 1,85\%}$ 2021 = 5 612 999 € Avec 002 $\xrightarrow{+ 2,18\%}$ 2021 = 8 003 504 €
 2020 = 7 832 646 €



Produits des services et des domaines -70

- Hausse due à la reprise des activités de loisirs, à la vente des repas aux organismes extérieurs et la mise à disposition d'un agent communal sur l'année 2021



Impôts et taxes - 73

- Hausse de la perception des droits de mutation + 75% entre 2020 et 2021



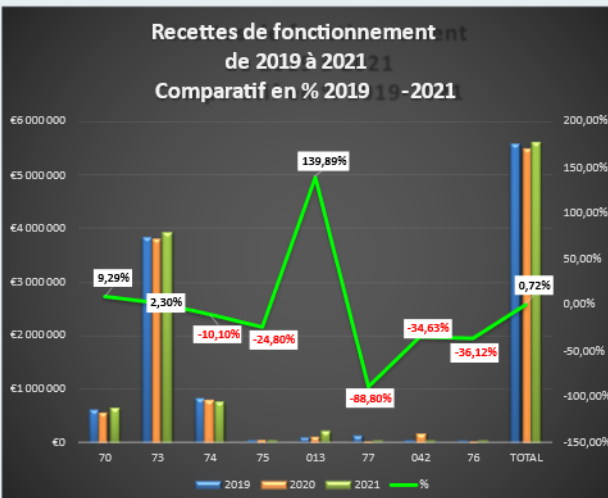
Dotations, subventions et participation -74

- Baisse des dotations
- Perte de la compensation de la Taxe d'habitation
- Contribution de la Région pour le Gymnase de Maison Rouge pour les années 2019 et 2020



Autres recettes

- Le 75 les revenus des locations de salles sont quasi identiques à 2020
- 013 – Augmentation de 72% entre 2020 et 2021 du remboursement assurance personnel CLM
- Le 77 – Légère augmentation des recettes suite à des remboursements de sinistres



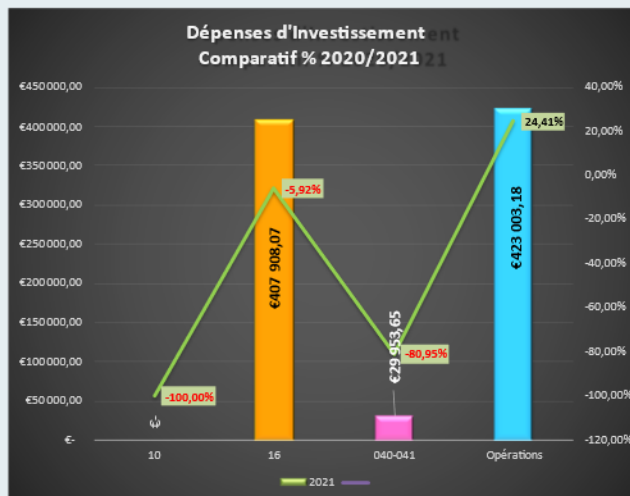
Situation financière de la commune – Investissement

2020 = 1 029 658€ $\xrightarrow{- 16,56\%}$ 2021 = 860 865€

- Montant des opérations = 423 003€ dont :
 - 82 717€ : acquisition de matériel
 - 118 972€ : éclairage public/Mendès France et Lattre de Tassigny
 - 48 428€ : P3/bâtiments dont scolaires/mairie/tennis
 - 11 118 € : sol des jeux de la sablière/travauxAnguernaud
 - 8 436€ : sécurisation Valdi/ Bornes incendie
 - 12 890€ : TBI des écoles
 - 26 571 € : rénovation des stades/Tvx Maison Rouge
 - 66 639€ : city stade
 - 5 758€ : Base Nautique
 - 38 315€ : travaux à la CGEP
 - 3 159€ : illuminations festives

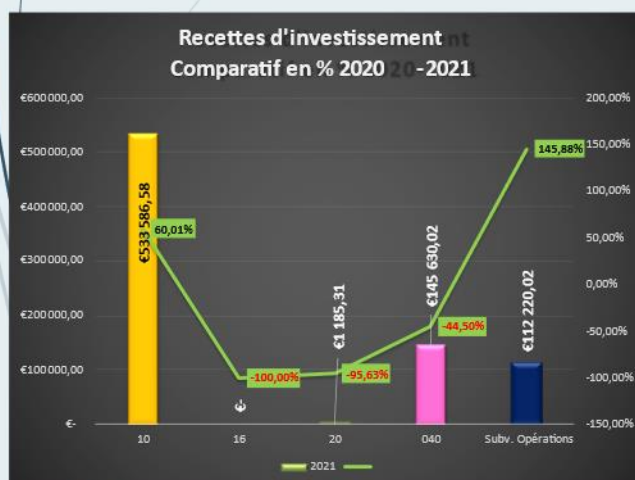
Remboursement du capital des emprunts : 407 908 €

Travaux en régie à hauteur de 28 621€ (réfection des locaux scolaires, aménagement du cimetière, aménagement du local des ASVP)



Situation financière de la commune – Investissement

2020 = 669 170 € $\xrightarrow{+18,45\%}$ 2021 = 792 622 €



chapitre 10 =
• Taxe d'Aménagement : 32 814 €
• Excédent capitalisé 1068 : 445 223 €

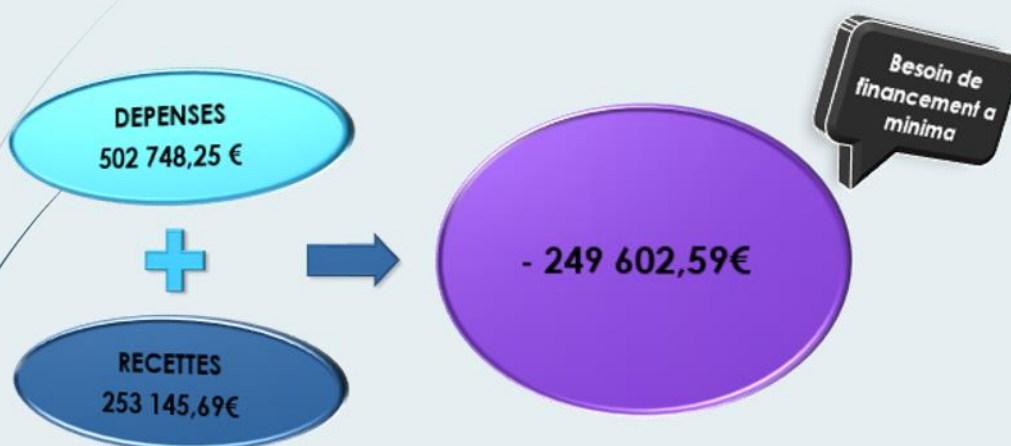
Total opérations = 122 220 € de subventions

Chapitre 20 = Remboursement de la CU – frais liés au PLU

Opérations d'ordre : amortissement et écritures de cession



Situation financière de la commune – les restes à réaliser



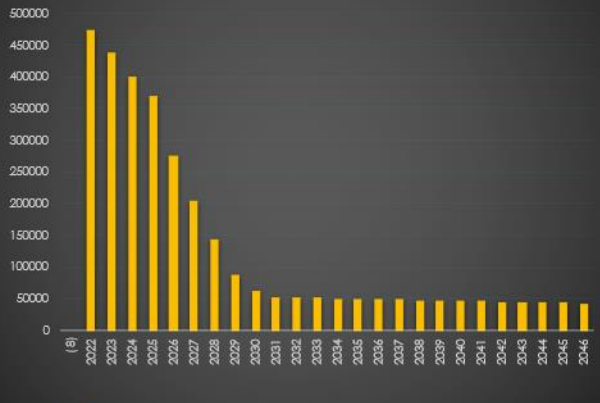
Situation financière de la commune Les données financières

Dettes

Encours = 2 945 892 €

Encours/CAF brute
= 3,31 années

Plan d'extinction de la dette



Répartition du capital restant dû au 01/01/2022 suivant durée résiduelle



Répartition Taux fixes / taux variables



Situation financière de la commune Les données financières

LES EPARGNES

Épargne de gestion : capacité à dégager un autofinancement

Épargne brute :

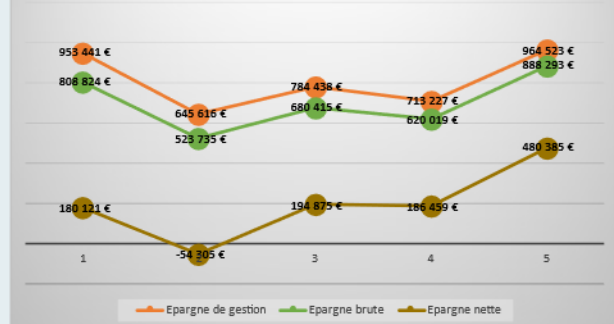
- Épargne de gestion à laquelle on retire les intérêts de la dette ;
- Doit couvrir le remboursement du capital des emprunts

Épargne nette :

- Épargne brute diminuée du capital de la dette
- Capacité d'investissement de la collectivité

Taux d'épargne brute = 15,91 %

Evolution des Epargnes 2017 à 2021



Evolution des dépenses (DRF) 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement	5 120 253 €	5 055 122 €	4 844 350 €	4 733 761 €	4 618 522 €	-6,01
Evolution année n+1/n en %		-1,27	-4,17	-2,28	-2,43	

Situation financière de la commune Les données financières

LA FISCALITE

Base TH= 151 863€
Taux =12,42%
Produits = 18 861€

BASE TFB = 6 746 111€
Taux = 43,70%
Produits = 2 948 051€ + 1 705€ (lissage)

BASE TFNB = 31 292€
Taux = 106,51%
Produit = 33 329€

TOTAL FISCALITE LOCALE
3 001 946€

ANNEE 2021
Etat 1288 M de la fiscalité
locale

Les Orientations 2022

Dépenses

Budget
principal

Fonctionnement

Augmentation maîtrisée des dépenses compte tenu
du retour à un fonctionnement normal de la
collectivité et de l'inflation prévue pour 2022

011

- Retour à un fonctionnement normal notamment les manifestations communales
- Inflation sur l'électricité et les combustibles
- Inflation des denrées alimentaires limitée grâce au marché
- Effort de 5 à 10% demandé aux services pour limiter la hausse de ce chapitre

012

- Mouvements de personnel avec des recrutements prévus suite à départs en retraite
- Mise en place du RIFSEEP 2^{me} semestre 2022
- Hausse maîtrisée

Divers

- Chapitre 65 : logiciels en Cloud pour les services
- Chapitre 66 : diminution des intérêts d'emprunts
- Peu voir plus de reversement de la redevance pollution domestique
- Dépenses imprévues quasi identiques à 2021

Section de Fonctionnement				
Chap	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011	Charges à caractère général	1 567 000 €	1 461 816 €	1 620 000 €
012	Charges de personnel	3 200 000 €	2 983 459 €	3 335 200 €
65	Autres charges de gestion courantes	231 116 €	194 855 €	253 000 €
66	Charges financières	90 200 €	76 231 €	75 000 €
67	Charges exceptionnelles	3 000 €	1 516 €	2 000 €
014	Atténuation de produits	5 700 €	5 497 €	5 200 €
022	Dépenses imprévues	135 504 €	0 €	130 000 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 232 520 €	4 723 374 €	5 420 400 €

Les Orientations 2022

Budget principal

Fonctionnement

Recettes

70

- Reprise des activités culturelles et de loisirs,
- Vente des repas aux organismes extérieurs
- Mise à disposition d'un agent communal sur une année pleine auprès d'une autre collectivité

73

- Fiscalité = application de la revalorisation de 3,4 % des bases réelles 2021 du Foncier Bâti
- FPIC similaire à 2021-répartition droit commun
- Prévion de baisse de l'attribution de la compensation de la Communauté Urbaine
- Attribution de solidarité perçue en 2022 pour 2021

74

- DGF DSR et DNP = Identiques à 2021
- FCTVA = en baisse compte tenu des confinements de l'année 2020
- Remboursement Maison Rouge sur une année

Après une année 2021 encore exceptionnelle avec le COVID-19, le prévisionnel 2022 devrait voir une hausse des ressources avec la fin de la crise sanitaire

Section de Fonctionnement				
Chap	Libellé	BP 2021	CA 2021	BP 2022
70	Produits des services, du domaine	599 400 €	651 491 €	621 387 €
73	Impôts et taxes	3 929 278 €	3 929 278 €	3 983 892 €
74	Dotations, subventions et participations	737 858 €	748 131 €	718 132 €
75	Autres produits de gestion courante	34 000 €	36 618 €	34 000 €
013	Atténuation de charges	90 000 €	203 823 €	100 000 €
76	Produits financiers	20 €	11 €	10 €
77	Produits exceptionnels (hors cession)	10 100 €	13 657 €	10 000 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 394 656 €	5 583 010 €	5 467 421 €

A noter un montant de remboursement par l'assurance de 100 000€ pour les agents en situation d'arrêt

Les Orientations 2022

Budget principal

Fiscalité

Prévisionnel 2022

TH/THLV
12,42%
19 503 €

Taxe Foncière Propriétés Bâties
43,70%
3 048 284€

Taxe Foncière non Bâti
106,51%
34 462€

Total produits
3 102 149€

Ressources fiscales 2022

- Continuité de la réforme de la Taxe d'Habitation
- Evolution des bases fiscales de 3,4% (LFI)
- Pas de prévision d'augmentation des taux

Budget principal

Investissement

Les Orientations 2022

Dépenses

- Remboursement du capital des emprunts : 404 206€
- Les dépenses d'équipement : 999 460€
 - Travaux dans les 3 écoles
 - Eclairage Public- Réfection et extinction
 - Travaux dans les bâtiments et les gymnases
 - Réhabilitation du site de la sablière
 - Mises aux normes électriques
 - Réaménagement du Parc du Chatenet
 - Création de pistes forestières
 - Acquisition de matériel pour les services
- Les dépenses 2021 non réalisées : 40 800€



Recettes

- FCTVA sur travaux 2020 : environ 25 000€
- Produits des cessions mobilier et immobilier : 463 920€
- Taxe d'aménagement : 30 000 €
- Subventions possibles : 195 550 €



Estimation du besoin de financement

	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Epargne nette A	-230 864 €	454 732 €	-297 186 €
Recettes d'investissement propres B	239 342 €	200 585 €	714 470 €
Capacité d'investissement C = A + B	8 478 €	655 317 €	417 284 €
Dépenses d'investissement hors capital de la dette D	596 097 €	452 957 €	1 040 260 €
Besoin de financement E = D - C	587 619 €	-202 360 €	622 976 €

Les Prospectives 2020-2027

Analyse financière DDFIP 2020

LA FISCALITE

↓
45,7%
des foyers sont non imposables

CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

↓
BAISSE des charges + importante que les produits MF Brute

AUTOFINANCEMENT

↓
+ d'autofinancement pour financer les investissements

DEPENSES D'EQUIPEMENT

↓
FAIBLES dépenses d'investissement depuis 3 ans

FONDS DE ROULEMENT

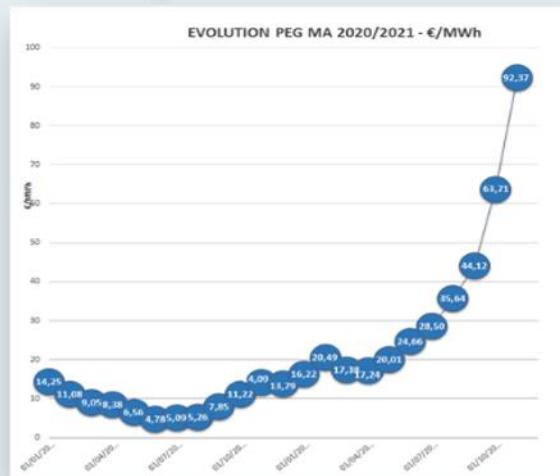
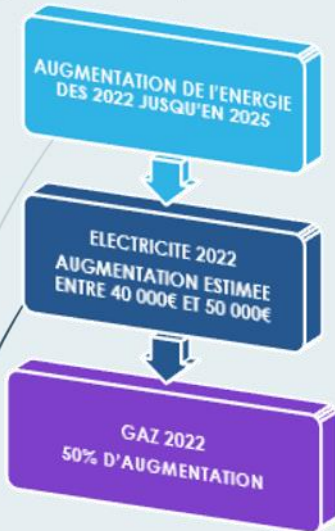
→ Très confortable

ENDETTEMENT

→ Poursuit sa baisse

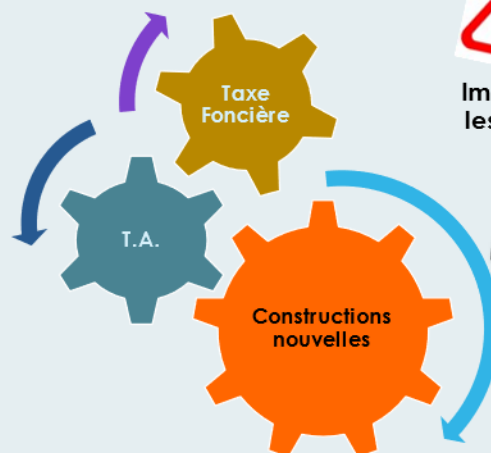
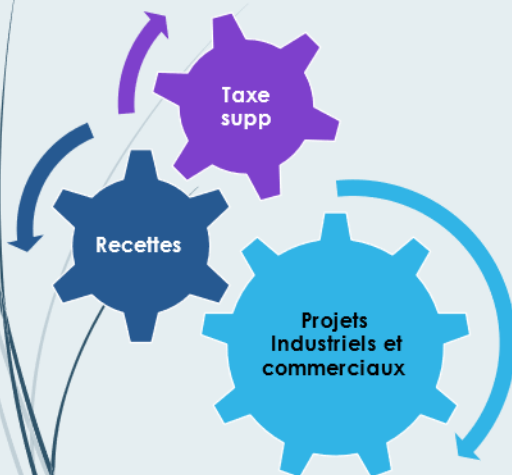
Les Perspectives 2020 -2027

ENERGIE



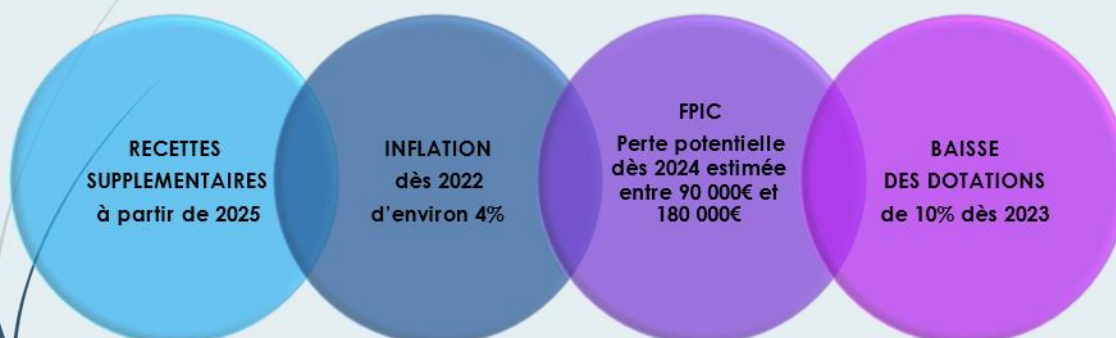
Les Perspectives 2020 -2027

FUTURS GRANDS PROJETS SUR LA COMMUNE



Les Prospectives 2020 -2027

DES ELEMENTS QUI VONT MODIFIER
L'ECONOMIE GLOBALE DE LA COMMUNE



Les Prospectives 2020 -2027

COMPRENDRE LE RESULTAT IMPORTANT DE 2021

743 995,48€

Dépenses

Personnel : - 115 705€

Crise Sanitaire : - 23 000€

TOTAL - 138 705€

Recettes

Droits de mutations : + 73 940€

Activités + mise à dispo du personnel : + 176 500€

Remboursement agents en maladie : + 90 000€

TOTAL 340 440€

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Fabien pour cette présentation claire et extrêmement complète de la situation des finances communales, de notre prospective de santé financière et puis sur nos orientations pour le budget à venir. Je voudrais remercier aussi les services qui ont largement contribué à la réalisation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires. C'est un document explicite, il doit nous permettre d'avoir un bon débat ce soir. Pour résumer, nous avons vécu une année un peu exceptionnelle puisque nous avons eu des recettes liées à notre contexte de ressources humaines car les recrutements ont eu lieu en cours d'année. Ce sont donc des salaires qui n'ont pas été dépensés sur la totalité de l'année. Nous avons également bénéficié de cet effet COVID, mais en positif, que connaissent toutes les collectivités de la Haute-Vienne avec les droits de mutation. La Haute-Vienne et les communes de la Haute-Vienne bénéficient de ces droits de mutation. C'est un contexte très particulier, cela ne durera pas 150 ans de plus, il faut que nous puissions en bénéficier et ne pas avoir de projections de moyen ou long terme sur les droits de mutation qui seraient aussi élevés que cette année.

Il y a une inflation importante cette année qui entraîne une augmentation des bases locatives de 3,4% qui vont mécaniquement augmenter les recettes de la collectivité et de toutes les collectivités cette année. Nous essayons de prendre cela en considération, cela est exceptionnel. Dans le même temps, qui dit inflation dit

mesures dans l'année pour essayer de faire baisser la consommation pour favoriser l'épargne. Cela va avoir un impact sur le portefeuille de nos concitoyens. Lorsque nous allons construire notre budget, nous le prendrons largement en considération. Nous proposons de ne pas toucher à l'impôt cette année. En revanche, nous avons eu des résultats exceptionnels et cela nous permet de muscler et réinjecter tout de suite l'argent public dans notre investissement. La doctrine du dernier mandat était, et nous étions tous d'accord, d'essayer de ne pas dépasser les 600 000 euros d'investissement par an. Au regard de notre situation financière et de la nécessité de réinjecter de l'argent public, de développer du service public et améliorer l'existant, nous vous proposons de porter notre investissement à près d'un million d'euros. C'est du jamais vu, en tout cas depuis longtemps. C'est un effort considérable et nous avons les moyens de le faire, c'était un choix très fort pour améliorer l'existant tout en gardant des capacités en termes de fonctionnement modéré pour les années à venir. Je suis très content du travail réalisé par les élus et par les services pour préparer ces orientations budgétaires.

Denis LIMOUSIN

Tout d'abord je tenais à saluer la qualité de la présentation qui nous a été proposée. J'ai quelques points à souligner. Concernant l'investissement, le recours à l'emprunt n'a pas été sollicité, cela restait pourtant un levier intéressant à utiliser déjà l'année dernière me semble-t-il. Tout en regardant que notre dette est contenue, elle sera donc payée dans 3 ans et 4 mois. Année après année, cette notion est de plus en plus intéressante. Dans la mesure où les taux sont pour l'instant encore intéressants, est-ce que ce levier pourrait éventuellement être envisagé ?

Monsieur le Maire

Pour ne rien vous cacher, oui nous y pensons car évidemment les taux sont au plus bas et ne vont pas manquer d'augmenter. Nous sommes en train de retrouver nos capacités d'emprunt, vous n'ignorez pas que nous avons de gros projets sur la commune, en particulier la réhabilitation de notre centre-ville. Effectivement, il nous faudra avoir des capacités financières importantes donc l'emprunt n'est pas un tabou et nous sommes en train d'y réfléchir.

Denis LIMOUSIN

Avec la notion d'investissement vient aussi la nécessité d'avoir des aides, des subventions ce qui peut aussi diminuer la part à payer. Nous avons aussi le FCTVA qui peut abonder deux ans après donc c'est quelque chose d'intéressant. Cela va dans l'observation qui a été faite sur l'idée que la partie investissement, jusqu'à présent avait été délicate et là nous aurions cette possibilité. Je rappelle en termes de dette, l'année dernière nous étions à 5 ans et 3 mois pour rembourser la totalité de la dette. Il y a quelques années, nous étions quasiment à 12 ans. Il a fallu, et cela a été souligné, avoir des budgets maîtrisés notamment au niveau des dépenses pour pouvoir arriver à cette situation. Le fait d'avoir des taux encore bas qui risquent d'augmenter et d'avoir une dette plus que contenue, je pense que c'est assez exceptionnel de se retrouver dans une situation telle que devoir payer en 3 ans et 4 mois. Ce levier me paraît très important.

J'ai une autre remarque concernant le FPIC. C'est un élément important dans notre budget et qui malheureusement n'est pas pérenne. Fabien nous parlait de 2024, nous n'avons pas encore la certitude. Il me semblait que nous ne pouvions pas, sur l'année où nous perdons le FPIC, perdre la totalité de la somme. L'année de la perte, 50% du FPIC était assurée.

Fabien HUSSON

D'après Olivier DUPONT de Limoges Métropole, l'année 2024 n'est pas garantie en termes de timing et les modalités de perte du FPIC ne sont pas parfaitement définies. La somme mentionnée est de l'estimatif sur une année pleine de fonctionnement qui reviendrait en mode dégradée. Pour le coup, cela ne sera peut-être pas en 2024 comme tu le soulignes. Il n'y a pas de certitude qu'en 2024 il y aura la perte du FPIC. Peut être en 2024, peut être pas du tout, c'est ce que nous pourrions espérer, mais les indicateurs vont plutôt dans ce sens-là.

Denis LIMOUSIN

C'est ce qui avait été plus ou moins entendu notamment lors de la commission finances de Limoges Métropole. J'avais posé justement la même question à Pascal ROBERT qui est président de cette commission. D'après lui, l'année où le FPIC est supprimé, sur cette année-là, nous touchons quand même 50% du FPIC.

Monsieur le Maire

Sachant que le FPIC, nous sommes en train de dire que nous allons le perdre, effectivement si rien n'est fait, nous risquons le perdre. Un cabinet a travaillé pour Limoges Métropole, le cabinet Koepfler, cabinet reconnu et très sérieux, et a donné des pistes pour que la métropole ne perde pas le FPIC. Malheureusement les pistes s'appuient sur une règle que Gérard VANDENBROUCKE énonçait souvent, c'était « aide toi et le ciel administratif t'aidera peut-être ». Pour traduire, si vous ne mobilisez pas l'impôt, c'est que vous n'en avez pas besoin et si vous n'en avez pas besoin, l'Etat peut estimer qu'il n'y a pas besoin de mettre en place des

mécanismes de péréquation. Le cabinet préconise à Limoges Métropole et à l'ensemble des communes qui ne l'ont pas fait jusque-là, de mobiliser l'impôt. Nous ne sommes pas concernés puisque nous avons déjà mobilisé l'impôt l'année dernière. Un certain nombre de collègues sont en train de se poser des questions alors que le contexte qui arrive est certainement plus compliqué que le contexte de l'an dernier. Il était déjà difficile de prendre cette décision. Nous risquons d'avoir effectivement d'autres décisions difficiles dans un certain nombre de communes de Limoges Métropole. Ces derniers ont eux-mêmes pris la décision à l'unanimité de jouer sur le taux d'imposition.

Denis LIMOUSIN

Dernier point concernant les agents de tranquillité puisque c'est un service nouveau qui existe. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de connaître le volume financier que cela peut représenter non pas sur la partie salaires puisque chaque agent mérite salaire et je n'irais pas du tout sur ce terrain, mais sur la partie fonctionnement par lui-même, à savoir le coût en énergie, en matériel, voir comment nous maîtrisons cela. Je pense aussi qu'il serait intéressant pour le Conseil Municipal, pour tous les élus, de connaître exactement le rôle qu'ont ces personnes et pourquoi pas envisager en fin de Conseil Municipal la présentation de ces personnes et savoir exactement ce que nous attendons d'eux. Sachant qu'il peut y avoir aussi en termes d'investissements, et c'est pour cela que nous avons abordé cette question en commission travaux, des effets collatéraux par exemple concernant les voitures garées sur les trottoirs, cela pose un problème pour les piétons qui doivent être sécurisés mais cela peut aussi engendrer une réflexion au niveau de la commune et des élus sur des possibilités de places de parking sur des lotissements qui n'en n'ont pas, afin de pouvoir donner une solution, à la fois aux automobilistes car il y a des lotissements anciens qui n'ont pas été conçus par rapport à la vie actuelle en termes d'automobile.

Monsieur le Maire

Sur les lotissements, à chaque fois qu'il y a la réflexion d'un lotissement en lien avec Limoges Métropole, évidemment que la question du stationnement est prise en considération. Il y a de plus en plus de véhicules par ménage, quand une famille s'installe dès que les enfants deviennent majeurs cela rajoute de la problématique. De plus en plus de nos concitoyens se servent de l'espace public comme parking et pas de leur espace privé de stationnement. Pour les agents de tranquillité publique, un bulletin municipal arrive. Les missions sont très bien définies dedans. Je vous rappelle que nous voulions remettre des êtres humains sur le terrain pour essayer de lutter contre un sentiment d'abandon ou de déclassement. Ces agents ont une vocation prioritaire de discussion, d'écoute, de réflexion et de médiation. Ils sont là au service des usagers pour régler les petites incivilités du quotidien. Evidemment, ce sont des ASVP, ils ont un certain nombre d'outils administratifs à leur disposition pour faire respecter le droit de l'urbanisme et de l'environnement. Leurs missions sont extrêmement encadrées sur les questions de stationnement. Pour l'instant, nous faisons de la prévention, l'idée est d'être le plus possible dans la discussion. Je rappelle aussi que ces missions ont été définies par un travail mené par Christophe BARBE en lien avec les services de la Préfecture. C'est important de le dire car nous avons entendu tout et n'importe quoi. Lorsque nous avons souhaité lancer officiellement cette équipe, la Préfète est venue en personne acter le lancement de l'équipe de tranquillité publique du Palais-sur-Vienne. La présence de la Préfète est un signe d'un événement assez important pour une collectivité. Notre approche est assez innovante, nous ne sommes pas sur la surveillance ou sur la répression mais sur la médiation et la discussion comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale. Sur les questions de coût, nous avons essayé d'aller au plus vite et de faire au mieux. Ils sont dans un bâtiment municipal qui était attribué à une association. Cette dernière a été relogée dans d'autres locaux. Nous avons fait les travaux en régie, ils sont juste à côté des ateliers municipaux. Nous avons investi sur l'équipement dans des uniformes et un véhicule électrique. Est-ce que vous m'autorisez à donner la parole au DGS pour un éclairage technique ?

Bastien PERY - DGS

Sur la partie fonctionnement, c'est une estimation étant donné que nous expérimentons cette année, pour un coût global estimé, charges salariales comprises, à 67 000 euros. Ce qui nous questionne c'est la part électricité au niveau de la consommation du véhicule. Il est totalement électrique, nous n'avons pas de compteur différencié. Nous verrons au bout d'un an.

Sur la part investissement, le véhicule a coûté 27 500 euros, équipement 1600 euros, PVE 1700 euros et les travaux dans le bâtiment, il manque encore certaines factures mais sur le premier estimatif nous en avons eu pour un peu plus de 3500 euros.

Monsieur le Maire

Et enfin sur le dernier point Denis, évidemment au prochain Conseil Municipal, où il y aura le vote du budget, nous pourrions demander aux deux agents de venir se présenter.

Denis LIMOUSIN

Cela serait pas mal car nous sommes souvent interrogés par rapport à ce nouveau service et force est de constater que nous n'avons pas tellement d'éléments à faire valoir par rapport à cela. L'idée aussi, il y a une dimension d'accueil, c'est-à-dire qu'il est logique de les connaître et de savoir vraiment leur rôle mais aussi ce qu'ils attendent eux et ce qu'ils peuvent proposer.

Monsieur le Maire

L'idée était vraiment qu'il y ait un focus dans le bulletin municipal. Il sort seulement cette semaine avec beaucoup de retard mais il a été fait en interne et nous avons pris un délai supplémentaire rappelez-vous.

Nous pouvons considérer et prendre acte que le débat a eu lieu, je vous remercie, nous en avons fini avec ce Conseil Municipal. Merci à vous.

DELIBERATION n° 8/2022

Débat d'Orientations Budgétaires

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 10 mars 2022

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 10 mars 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport d'orientations budgétaires joint donnant lieu à un débat,

Le conseil Municipal

- **A DEBATTU** sur les orientations générales du budget 2022 présentées par Monsieur Fabien HUSSON et Monsieur le Maire,

Par ailleurs, **l'ensemble du Conseil Municipal**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

Fin de la séance à 20h00.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2022

Ludovic GERAUDIE

Christophe BARBE

Corinne JUST

Richard RATINAUD

Christine DESMAISONS

Fabien HUSSON

Valérie GILLET

Saïd FETTAHI

Jean-Marie TEXONNIERE

Thierry LORCIN

Brigitte MEDARD

Véronique TRICARD

Jean-Marie PAILLER

Abdelaâziz FACIL

Valérie CHATENET

Gaëlle BEAUNE

Nathalie PEROLES

Laetitia COTARD

Claire LASPERAS

Grégory BOUCHEREAU

Pauline MARANDE

Sylvain BONGRAND

Damien PETIT

Denis LIMOUSIN

Nadine PECHUZAL

Laurent COLONNA

Lucien COURTIAUD

Géraldine BELEZY

Christophe MAURY